



Compte-rendu du CHSCT de Moselle du 13 mars 2012

Il s'agissait de la première convocation du Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT) de proximité de la Moselle. Les CHSCT des Ministères Economique et Financier (MEF) ont été créés par l'arrêté du 14 octobre 2011. La réunion de ce jour avait pour mission principale la mise en place de ce nouveau CHSCT avec l'adoption du règlement intérieur, l'élection du secrétaire, la présentation de la note d'orientations ministérielles ainsi que du plan ministériel pluriannuel "santé, sécurité et conditions de travail".

➤ **Périmètre de compétence du CHSCT de Moselle :**

- **DGFIP** : direction régionale des finances publiques et direction interrégionale du contrôle fiscal Est (les agents DGFIP en poste dans des structures supra départementales (DIRCOFI) relèvent du département dans lequel ils exercent)
- **DGDDI** : direction interrégionale de Metz (pour les agents en fonction en Moselle uniquement), direction régionale de Lorraine (principe : les agents des douanes et des droits indirects sont rattachés au CHSCT du département où se situe la direction régionale....**à l'exception des agents des douanes et droits indirects de Lorraine qui sont rattachés au CHSCT 57 au lieu du CHSCT 54**)
- **INSEE** : centre statistique de Metz

➤ **Composition du CHSCT de Moselle**

- **Représentants des personnels :**
 - 8 titulaires (2 CGT, 2 CFDT, 2 FO, 2 SOLIDAIRES)
 - 8 suppléants (2 CGT, 2 CFDT, 2 FO, 2 SOLIDAIRES)
- **Représentants de l'administration**
 - DRFIP : M. Jacques PERREAULT et M. Michel RAMIR
 - DIRCOFI : M. Michel DEVILLE

- Douanes et Droits Indirects : M. Gérard SCHOEN, M. Christian LEBLANC et M. Christian WALLER
- Centre statistique (INSEE) : M. Vincent LE CALONNEC et M. Jean-Yves PERRET

- **Acteurs opérationnels devant assister aux CHSCT en raison de leurs fonctions :**

- **Le médecin de prévention :** Mme Sylvie LEYENDECKER
- **Les assistants de prévention :**
 - DRFIP : Mme Sylvie BOURDEAUX
 - DIRCOFI : Mme Valérie NOLOT et Mme Kathia LAY
 - Douanes et Droits Indirects : M. Denis MANCEAUX et M. Robert ALLENBACH
 - Centre statistique (INSEE) : M. Daniel PINELLI

- **Acteurs opérationnels pouvant assister aux CHSCT**

- **L'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail (ISST) :** M. Serge SPETTEL

- **Autres personnes pouvant assister aux CHSCT :**

- Des **experts** peuvent être convoqués par le président du CHSCT, à son initiative ou à celle des représentants des personnels.
- Les **personnes qualifiées** : à la majorité des représentants des personnels présents ayant voix délibérative, le CHSCT peut faire appel, à titre consultatif, au concours de toute personne qui lui paraît qualifiée.

➤ **La présidence du CHSCT de Moselle** est assurée par M. Jacques PERREAULT (DRFIP).

➤ **Secrétariat du CHSCT de Moselle** : il s'agit d'une fonction nouvelle.

- **Désignation du secrétaire du CHSCT** : lors de la première réunion du comité, les représentants titulaires choisissent parmi eux un secrétaire du comité. M. Philippe OSTROGORSKI (SOLIDAIRES) a été élu, pour la durée totale du mandat, à la majorité des représentants du personnel présents ayant voie délibérative.

- **Fonctions du secrétaire du CHSCT** : Le secrétaire du CHSCT doit assurer un rôle d'impulsion et de suivi des décisions du comité. Le président du CHSCT doit l'associer étroitement à l'élaboration de l'ordre du jour. Le secrétaire doit participer également à l'élaboration du procès verbal rédigé par le secrétaire administratif.
- **Le secrétariat administratif du CHSCT de Moselle** est assuré par Mme Cécile MICHON, secrétaire-animatrice rattachée au bureau santé et sécurité au travail de la DRH du Secrétariat Général des ministères économique et financier.

➤ **Missions du CHSCT :**

- Le décret n°82-453 modifié, entérine **l'extension du champ de compétences** du CHSCT **aux conditions de travail** et précise: "Les CHSCT ont pour mission :

- *De contribuer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité ;*
- *De contribuer à l'amélioration des conditions de travail, notamment en vue de faciliter l'accès des femmes à tous les emplois et de répondre aux problèmes liés à la maternité ;*
- *De veiller à l'observation des prescriptions légales prises en ces matières."*

De plus, le CHSCT procède à l'analyse des risques professionnels et propose toute mesure de nature à améliorer leur prévention.

- **Points à examiner de manière systématique à chaque réunion du CHSCT :**

- Les observations et suggestions consignées sur les registres santé et sécurité au travail de chaque service ;
- Les signalements de danger grave et imminent consignés dans le registre spécial
- Les comptes-rendus d'évaluation des exercices d'évacuation
- Les rapports d'enquête réalisés par le CHSCT
- Les rapports de visite effectués par l'inspecteur santé et sécurité au travail et le médecin de prévention
- **Consultations obligatoires du CHSCT :**
- Sur les projets d'aménagement importants, notamment avant toute transformation importante des postes de travail découlant d'un changement de l'organisation du travail ;
- Sur les projets importants d'introduction de nouvelles technologies ;
- Sur les mesures d'aménagement des postes de travail prises en vue de faciliter la mise, la remise ou le maintien au travail des accidentés du travail et des travailleurs handicapés.

- **Formulation des avis** : Le CHSCT est une instance consultative : il émet ses avis à la majorité des représentants du personnel présents ayant voix délibérative. L'autorité administrative n'est cependant pas liée par les avis émis par le CHSCT.

Les "questions diverses" ont fait l'objet du dernier point de l'ordre du jour de cette première réunion du CHSCT "nouvelle formule" :

- ⇒ **Centre statistique de Metz** : 5 cabinets d'architecture ont été sélectionnés pour la rénovation de l'ancienne gare ; ils doivent présenter leur projet pour la fin de l'année, les travaux devant débuter en 2013 pour une livraison en 2016. Le bâtiment est conçu pour 625 agents. L'actuel bâtiment TDF du lac Symphonie est limité à 180 personnes.
- ⇒ La **formation des membres du CHSCT** : M. SPETTEL, inspecteur santé et sécurité au travail (ISST) nous précise que le module de formation est en cours de création. La formation, d'une durée globale de 5 jours, sera assurée par ses soins, au cours du 2^{ème} semestre 2012.
- ⇒ **Evocation des problèmes phoniques du cabinet du médecin de prévention** : "parade" à ce problème: poste de radio allumé dans la salle d'attente pour tenter de préserver la confidentialité des propos tenus dans le cabinet médical....
- ⇒ **2 questions posées par les représentants CGT** :
 - ✓ Sur la possibilité de **dématérialiser les registres santé et sécurité au travail**, ces registres devant désormais être étudiés à chaque réunion du CHSCT.
 - ✓ Sur le **remplacement du médecin de prévention de Meurthe-et-Moselle** en congé de maladie depuis plus d'un an : un médecin devrait être affecté à compter de mai 2012.

Calendrier prévisionnel des prochaines convocations du CHSCT de Moselle :

- 26 mars 2012
- 31 mai 2012
- 2 octobre 2012

Vos représentants CGT au CHSCT de Moselle :

- Martine MEYER (DRFIP – titulaire) martine.meyer1@dgfip.finances.gouv.fr
- Nathalie RICHARD (DGDDI – titulaire) nathalie.richard@douane.finances.gouv.fr
- Jean-François MEILE (DRFIP – suppléant) jean-francois.meile@dgfip.finances.gouv.fr
- Claude LAGRANGE (DGDDI – suppléant) claudelagrange@douane.finances.gouv.fr